



ADDITIF N°003/A/RE/DK/C.NDELELE/SG/CIPM/2026 RELATIFS:

☞ Aux Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) N°001, 002, 003, 004, 005/AONO/RE/DK/C.
NDELELE/SG/CIPM/2026 du 22/01/2026 pour :

- ✓ Travaux d'éclairage public par lampadaires solaires dans certaines localités de la Commune de NDELELE (LOT1 et LOT2);
- ✓ Travaux de Réhabilitation de certaines routes communales dans la Commune de NDELELE (LOT1 et LOT2);
- ✓ Travaux de réhabilitation de la voirie municipale de NDELELE ;
- ✓ Travaux de construction d'un buste mémorial à NDELELE ;
- ✓ Travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'EPP de GBAGBALE.

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public. Exercice 2026.

OBJET DE L'ADDITIF :

Par le présent additif rectificatif, le Maire de la Commune de NDELELE porte à la connaissance des responsables des entreprises concernées par les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) sus-énumérés des modifications suivantes :

- Le rejet des rabais des soumissionnaires présentés de manière manuscrite ainsi que ceux, mentionnés uniquement en chiffres ou en lettres ;
- Les cautionnements sont assujettis à la formalité du timbrage et l'exigence de la mention manuscrite de l'établissement financier dont le non-respect entraine le rejet de l'offre ;
- Les soumissionnaires catégorisés sont dispensés de la production dans leurs dossiers techniques, des pièces justificatives relatives au chiffre d'affaire, aux références, aux moyens techniques et logistiques propres minima, au personnel permanent et à la localisation du siège ;
- La fonction du chef service du marché est assurée par le personnel des services techniques internes de la Commune ;
- La rédaction ou la mise en forme de tous les documents définitifs constitutifs du marché est assurée par le Maitre d'Ouvrage.

Le reste sans changement.

Ampliations

- ☞ ARMP/EST ;
- ☞ DDMINMAP/KADEY ;
- ☞ PDT/CIPM-C.NDEL ;
- ☞ ARCHIVES/CHRONOS.

NDELELE, LE 06 FEV 2026
LE MAIRE
(AUTORITE CONTRACTANTE)



Gabola Alexis